



CONSEIL COMMUNAL CHÉSÈREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 7 décembre 2023

Francis Baud, Président, déclare la séance ouverte.

Membres présents : 34

Membres absents : 2

Membres excusés : 4

Total membres : 40

Le quorum est atteint.

Francis Baud, Président, souhaite la bienvenue à tous et prie les conseillers d'excuser les quelques coquilles qui se trouvaient dans le procès-verbal, entre autres la date de la séance du Conseil qui est bien le 7 et non le 16 décembre.

Lors de la dernière séance, Laurent Prélaz, Conseiller, avait proposé qu'on ne lise pas les rapports dans leur intégralité. A ce propos Francis Baud rappelle à l'assemblée l'article 43 du Règlement :

« Les commissions doivent déposer, par écrit, leur rapport au président du conseil au plus tard le dimanche soir précédant la séance du conseil, cas d'urgence réservés. Lorsqu'une commission ne peut faire son rapport au jour dit, elle prévient le président du conseil, lequel en informe ce dernier. »

Ainsi que l'article 48 :

« Le rapport ne peut être fait verbalement que sur autorisation de la commission et du président du conseil. Les conclusions doivent toujours être écrites. » Cet article implique que le rapport peut être verbal ou écrit. Du fait du mode de transmission du rapport et du délai, un rapport écrit est de facto nécessaire.

L'article 68, alinéa 3 dit :

« Sur la proposition de la commission, le rapporteur peut être dispensé par le conseil de la lecture de tout ou partie de ces différentes pièces, si celles-ci ont été imprimées et remises aux membres du conseil au moins cinq jours à l'avance. En tout état de cause, le rapporteur doit donner lecture des conclusions de son rapport. »

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023

Christian Piaget, Conseiller, désire changer la formulation du dernier point (p. intervention de P. Widmer) par la phrase suivante : « une commission peut présenter verbalement le rapport mais uniquement la conclusion DOIT être lue ».

Mélanie Pernet, Conseillère, rappelle l'appellation correcte de Madame LE Préfet, en p. 6 et p. 7. C'est Madame le Préfet elle-même qui préfère cette appellation.

Le procès-verbal avec ses modifications est accepté à la majorité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité

4. Préavis 26/2023 : Budget 2024
5. Préavis 27/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 112'590.00.
Demande de crédit d'investissement
6. Préavis 28/2023 : Installation et fourniture de l'affichage numérique frontal (ANF) dans les salles de l'école « En Praz Corbet ».
Demande de crédit d'investissement
7. Motion Antonello Francescato
8. Rapport des délégués aux associations intercommunales
9. Divers

2. Communications du bureau

- Dates des séances 2024 : jeudi 21 mars, 13 juin, 10 octobre à 20h, le 12 décembre à 18h30 suivi d'un repas.
- Visite de la SAPAN dont le but est de distribuer l'eau du lac à diverses communes du district. Cette visite était très instructive. Un nouveau règlement est en discussion, car le processus du calcul de l'eau doit être revu. A noter que Gingins n'a pas subi de restrictions d'eau pendant l'été, mais que la commune a utilisé l'eau du lac à 100 %. Pour information la consommation de l'eau du lac représente 0.08 % pour l'ensemble des communes rattachées à la SAPAN.
- Le président a eu une discussion avec des élus de Gingins à propos du chemin piétonnier, car il y a un manque de cohésion entre les deux villages sur ce dossier et d'autres comme la STEP.
Il serait souhaitable de pouvoir s'accorder avant de débiter des investissements sur des dossiers communs !
- Motion Antonello Francescato reçue le 23 novembre et qui sera discutée au point 7 de la séance.
- Elections du Conseil National et Conseil des Etats : remerciements aux 13 conseillers présents pour le dépouillement du 1^{er} tour et aux 4 présents pour le deuxième tour. Le premier tour s'est terminé à 15h30 et le deuxième tour à midi. Francis Baud, président, regrette que les drapeaux n'aient pas été mis pour l'occasion.

3. Communications de la Municipalité

Yvan Laurent (en remplacement de Monique Locatelli)

- Situation des liquidités au 6 décembre : CHF 3'808'000.- chèques postaux, CHF 633'329.- de paiements en suspens, CHF 66'884.- en attente de paiement pour les transports, CHF 77'000.- salaires de l'administration communale, CHF 70'000.- vacances de la Municipalité et du Conseil. Solde CHF 2'533'300.-
- Le solde de la trésorerie : CHF 3'815'680.-
- Impôts : en 2022 : les rentrées fiscales étaient de CHF 5'400.000.-, en 2023 CHF 5'650'000.- pour les personnes physiques.

Patrick Barras, Municipal :

- Le chantier du bâtiment multifonctions avance malgré les pluies abondantes. La commission va être mise à contribution, car il faut continuer de tenir les délais. La partie UAPE devrait être prête en 2024.

- PACom est passé à l'enquête depuis 2 mois. Il y a eu 5 oppositions qui ont été reçues. Des séances de conciliation ont eu lieu et les opposants recevront le procès-verbal. Des modifications seront apportées.
- Projet de 30 km/h dans une partie du village : une étude a été demandée au Canton et nous avons mandaté un spécialiste. Nous reviendrons au Conseil avec les détails de ce que nous avons le droit de faire ou non.

Dominique Fleury, Municipal :

- Renaturation du ruisseau de la Florettaz : pour mémoire, ce chantier a démarré en 2021. Lors des travaux d'excavation, des déchets de métal ont été trouvés, vestige d'une ancienne décharge, ce qui a considérablement ralenti les travaux. 25 arbres ont été plantés pour renaturer les abords du ruisseau et le sécuriser. Au point de vue financier, le coût total est de CHF 891'520.-, somme qui inclut aussi une réserve pour les travaux de maintenance pendant 3 ans. La subvention fédérale et cantonale a été octroyée pour 846'944 et la somme de CHF 40'375.- a également été versée par la Fondation Valery. Pour la commune la somme à payer est de CHF 4'220.- grâce aux contributions du Canton et de l'Etat.
- Groupement Forestier : il a été constitué au mois d'octobre 2023. Un Comité de direction (CODIR) a été élu avec Jean Pierre Widmer, Municipal de La Rippe, Harold Syfrid, Municipal de Grens, Bernard Henrioux, Municipal de Crans, Adrien Valloton, ingénieur forestier et Dominique Fleury. Les bureaux resteront à Gingins jusqu'à ce que les nouveaux locaux soient disponibles. Nous avons beaucoup de futurs projets, entre autres pour créer des plaquettes.

4. Préavis No 26/2023 : Budget 2024

Christian Piaget, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

Le président, Francis Baud, remercie toute la commission.

La discussion est ouverte.

Nicolas Schwab, Conseiller, questionne la réfection du toit de la cabane forestière (p.5) et pense que le toit avait été refait récemment.

Dominique Fleury, Municipal, répond que le toit a été refait il y a déjà 10-12 ans, d'où la nécessité de le refaire.

Nicolas Schwab, Conseiller, se réfère à la partie « Bâtiments » du préavis et s'interroge sur les différences de loyers en particulier dans le bâtiment des Platanes.

Yvan Laurent, Municipal, répond que les loyers sont ajustés par rapport aux revenus ce qui explique les différences.

Vote : le préavis No 26/2023 est accepté à la majorité avec 1 abstention.

5. Préavis No 27/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 112'590. Demande de crédit d'investissement

Jean François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport en entier.

Adrien Fohrer, Conseiller, lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

Laurent Prélaz, Conseiller, demande si l'association « Intercommunale Région Nyon » a pour vocation de traiter la problématique des transports publics dans toute la région et si oui, pourquoi Chésereux ne fait-il plus partie de cette association.

Dominique Fleury, Municipal, répond que c'est une bonne question qui avait été posée par un ancien conseiller communal. Il avait demandé de sortir du Conseil Régional arguant que nous payions beaucoup pour peu de retour.

Philippe Lacôte, Conseiller, ajoute que nous financions pour la région !

Mélanie Pernet, Conseillère, se souvient que lors de l'étude de ce préavis (préavis 21/2017) il y avait un rapport pour le retrait et un autre contre le retrait du Conseil Régional.

Nicolas Schwab, Conseiller, se rappelle du projet du Conseil Régional et des perspectives d'avoir plus de bus, des circuits pour se connecter au Nyon St Cergue, etc, mais il y avait peu de retours. Il estime par ailleurs que le montant du financement est élevé !

Dominique Fleury, Municipal, précise que depuis ce temps il y a eu des améliorations dans les transports – entre autres le 815 qui roulera à la ½ heure. Une étude est en cours pour des bus au ¼ heure, mais il est clair que – n'étant pas membre du Conseil Régional - nous ne participons pas au débat de fond. Nous ne pouvons pas faire notre cuisine tout seul. Si nous demandons quelque chose au Conseil Régional, ils prennent acte.

Francis Baud, Président, rappelle que des investissements avaient déjà été faits pour améliorer certaines situations lors des législatures précédentes.

Raphaël Heinis, Conseiller, demande si on pourrait repenser à notre adhésion, car si nous n'avons pas notre mot à dire, ça ne vaut pas la peine.

Dominique Fleury, Municipal, qui travaille en accord avec la région n'est pas du tout opposé : il suggère qu'une personne active au sein de Région Nyon pourrait venir expliquer les projets. La Municipalité peut l'organiser mais la demande doit venir du Conseil.

Vote : Le préavis No 27/2023 est accepté par 28 oui, 5 non et 1 abstention

6. Préavis No 28/2023 Installation et fourniture de l'affichage numérique frontal (ANF) dans les salles de l'école « En Praz Corbet ». Demande de crédit d'investissement

Lecture du rapport de la commission des finances par Christian Piaget.

Selon l'article 68 du règlement du Conseil, la commission propose de ne pas lire le rapport en entier.

Francis Baud, Président, demande aux conseillers s'ils désirent la lecture rapide du rapport de la commission ad hoc. La majorité (avec 1 abstention) désire une lecture rapide.

Marie Claude Polglaze, Conseillère, lit un résumé du rapport et la conclusion en entier.

La discussion est ouverte.

Francis Baud, Président, remercie toute la commission pour le grand travail d'étude. La Préfecture a été contactée pour demander si l'amendement était recevable. Or, il n'est pas recevable car il fait des ingérences dans les directives de l'éducation de l'Etat et on ne pourra donc pas entrer en matière. Il aurait fallu un référendum au niveau cantonal au début de cette proposition de l'Etat.

Yvan Laurent, Municipal, remercie pour le rapport et dit avoir eu beaucoup de plaisir à présenter ce projet et à participer aux débats lors des séances. Il rappelle toutefois que Vaud n'est pas Genève. Cet outil a été proposé par le Conseil d'Etat et il n'y a pas eu de référendum. Mais il y a eu des montées aux barricades en ce qui concerne les finances. Au niveau de la formation des enseignants, le Grand Conseil a voté un budget de 35-40 millions pour la formation pédagogique mais il faut savoir que les cours ne se feront pas uniquement sur écran. L'idée est de commencer avec l'étude numérique dans les petites classes puis les écoles secondaires. A Borex, les classes seront dotées de tableaux mobiles et de tableaux fixes. A Chésereux, des tableaux fixes seront installés pour les élèves, et dans les salles annexes un tableau mobile sera à disposition à chaque étage.

Nous savons qu'il y a de la résistance au numérique, pas forcément de la part des anciens instituteurs mais aussi de la part de la plus jeune génération.

Il s'est également adressé à Madame le Préfet au sujet de l'amendement demandé. Elle lui a répondu qu'il aurait fallu un référendum ! Pour éviter un préavis à présenter au Conseil, la Municipalité aurait eu la possibilité de « saucissonner » le projet en commençant par la dépense pour le câblage électrique et puis celle pour les écrans. Mais la Municipalité a décidé d'être transparente !

Nicolas Schwab, Conseiller, se réfère à la répartition des coûts en p. 5 « l'affichage numérique est en charge des communes pour un forfait de CHF 2'500.- au maximum, prévu pour une durée de 8 ans, par local équipé ». Est-ce à dire que le Canton nous facture ou bien nous restitue un montant de CHF 2'500.-

Autre question, y aura-t-il une hausse des loyers à cause de cet investissement supplémentaire ?

Yvan Laurent, Municipal répond que le Canton a négocié l'écran à CHF 2'500.- à la charge des communes. Tout ce qui est informatique (hardware, réseau Wi-Fi) est fourni par le Canton. Le réseau informatique est fermé. Pour ce qui est de l'investissement, en effet il faudra augmenter les loyers.

Antonello Francescato, Conseiller, demande pourquoi les tableaux doivent être amortis en cinq ans, puisqu'ils sont garantis sur 8 ans.

Yvan Laurent, Municipal, répond que c'est la nouvelle directive financière.

Tatiana Alder, Conseillère, demande si d'autres communes de la région les ont déjà installés.

Yvan Laurent, Municipal, répond que les 9 communes de l'AIAB ont voté et nous avons dû mettre tout cela en place dans chaque commune qui possède une école. L'école de Chésereux est précurseur.

Vote : le préavis No 28/2023 est accepté par 28 oui, 2 non et 4 abstentions.

7. Motion Antonello Francescato

La motion a été reçue dans les délais et est recevable.

Antonello Francescato, Conseiller, lit la motion (annexe) qui demande en substance la possibilité de raccorder des habitations privées au CAD communal

Pascal Steimer, Municipal, relève les points suivants :

1. Aspect technique : il trouve dommage que ce point n'ait pas été évoqué au moment où le Conseil a voté une amélioration de l'extension du chauffage à distance. Dans une installation de chauffage, c'est comme dans une installation électrique : ce n'est pas en augmentant le câblage que vous aurez plus de puissance électrique. L'important est que le fournisseur puisse vous donner assez de puissance. La puissance actuelle du chauffage est de 800 kW et on n'utilise que 610 kW, mais nous avons prévu de fournir le bâtiment communal, l'Auberge des Platanes, l'Auberge de la Couronne et le bâtiment multifonctions. En les ajoutant, on arrive à 770 kW et il reste une marge de 30 kW, prévue pour la parcelle 33. On arrive pratiquement à la limite de la puissance ! Mais on n'aura pas la puissance nécessaire pour alimenter plusieurs locatifs privés.
2. La topologie du réseau. C'est mieux d'alimenter le chauffage en étoile et non en un réseau ou en chaîne. Si nous avons une série de bâtiments alimentés, le dernier bâtiment n'aura peut-être pas la puissance nécessaire.
3. Ce n'est pas si simple de raccorder le chauffage à des privés (Responsabilités, comptage). La commune deviendrait un fournisseur d'énergie. Dans d'autres communes des sociétés anonymes ont été créés : c'était même une demande du Canton ! Malheureusement presque toutes les communes qui se sont lancées dans ce système de CAD pour privés ont renoncé ou se sont débarrassées de l'aspect d'opération et de gestion. C'est donc presque mission impossible.

Un plan énergie-climat est en cours et il est évident que nous devons trouver des solutions. Dans ce déroulement nous aurons un volet participatif où la population pourra s'exprimer pour essayer de trouver des solutions.

Francis Baud, Président, appelle que le Conseil va devoir se prononcer sur la prise en considération de la demande avant la discussion.

Nous allons voter sur la faisabilité de l'étude qui est demandée à la Municipalité. La question est donc « En tant que conseiller, jugez-vous la demande de Monsieur Francescato opportune et valable ». Si oui, elle sera renvoyée à la Municipalité qui devra faire une étude contraignante dans un délai d'une année.

Vote : 8 oui, 14 non, 11 abstentions.

La motion est rejetée.

Francis Baud, Président, remarque que la motion n'était pas dénuée de sens.

Plusieurs conseillers ne sont pas d'accord avec cette procédure et regrettent le manque de discussion.

Francis Baud, Président, répond que pour avoir une discussion, il aurait fallu que le Conseil accepte la motion – ce qui n’a pas été le cas. (Article 33 de la Loi sur les Communes). Il comprend qu’une discussion aurait été intéressante, mais dans ce cas précis, on votait d’abord sur l’envoi de la motion à la Municipalité ou non. Il serait possible de renvoyer la motion à une commission pour étude, mais en tous cas pas d’en discuter.

Adrien Fohrer, Conseiller, rappelle que le vote portait seulement sur la prise en considération.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, estime qu’il y a un malentendu. Il propose que nous revenions en arrière en suggérant une motion à la motion pour renvoyer effectivement la motion pour étude afin d’en débattre sereinement à une date ultérieure.

Francis Baud, Président, prend note de la demande.

Vote : Les conseillères et conseillers qui approuvent le fait de créer une commission d’étude pour la motion sont priés de lever la main.

21 oui, 2 non, 10 abstentions.

Francis Baud, Président, lance un appel pour des volontaires à cette commission. Si personne ne se présente, le bureau du Conseil nommera les membres de la commission.

Les conseillers suivants se présentent :

Marie-Claude Polglaze, Laurent Prélaz, Pierre Marchand, Jean-Luc Reymond, Philippe Lacôte.

Selon le président du Conseil, Francis Baud, Antonello Francescato, ne peut pas faire partie de la commission, d’une part car il en est l’instigateur et d’autre part car il fait partie de la commission de gestion.

8. Délégués aux associations intercommunales

Il n’y a pas eu de séances pour les associations suivantes : AEE, AIAB, SIECGE, ORPC, SDIS.

9. Divers

Francis Baud, Président, prie Dominique Fleury de l’excuser car il n’a pas eu le temps de fournir un article sur le Conseil communal pour le « Brasse-Cailloux ».

Alexandre Ansermet, Conseiller, fait partie du Groupement Forestier et rappelle que c’est maintenant une association à part entière qui a d’ailleurs déjà eu une séance.

Antonello Francescato, Conseiller, demande s’il serait possible d’avoir une présentation sur « Région-Nyon » car il y a plusieurs nouveaux conseillers qui n’en connaissent pas l’historique.

Pascal Steimer, Municipal, en prend note.

Patrick Barras, Municipal, évoque l’enquête en cours pour la transformation de l’ancienne ferme Lacôte. Cette enquête est bien partie mardi pour 30 jours et non le mois passé.

François Mathey, Conseiller, félicite la commune pour la décoration de Noël à la mairie.

Yvan Laurent, Vice-syndic, clôt cette séance en adressant les meilleurs vœux de la Municipalité à tous. Le monde qui nous entoure est marqué par des crises, des catastrophes naturelles, des dérèglements climatiques et nous sommes confrontés à une inflation, qui même maîtrisée, l’est quand même. Nous, à Chéserey, nous sommes dans un ilot de bonheur et de bien-être. Ceci découle de l’implication sans compter des employés communaux et également de l’excellente collaboration entre le Conseil communal et la Municipalité.

Francis Baud, Président, réitère ses vœux à tous et invite les conseillers et la Municipalité à un repas à l’Auberge des Platanes.

Le Président



Francis Baud



La secrétaire



Lilly Steimer